

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-deux du mois de Juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Date de convocation : 14 Juin 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Patrick COCHON, Raymond BEY, Manuela CIZEAU, Johanna CLAUZEL, Jean-Louis FRANCHET, Daniel FUSIL, Sandra GAUTHIER, Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, Marine RABIER, André VANNEAU.

Absents excusés :

M. Yves TOUCHAIN ayant donné procuration à M. Michel BUFFET

M. Thierry TOUTAIN ayant donné procuration à M. Raymond BEY

Secrétaire de séance : Mme Sandra GAUTHIER

Ordre du jour :

1. Rapports Eau et Assainissement
2. Cantine : règlement et tarifs
3. Rythmes scolaires
4. Création poste adjoint technique 2^{ème} classe
5. ZA du Maupas – Parcelle SCI Les Iris
6. Chauffage église – Financement
7. Décision Modificative
8. Questions diverses

1. ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les rapports sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif 2016. Ces rapports sont consultables en mairie et mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE (schéma National des Données sur l'Eau) du 26 juillet 2010.

2. CANTINE SCOLAIRE : REGLEMENT ET TARIFS

Sur proposition de la commission scolaire, le conseil municipal a révisé le règlement de la cantine scolaire et apporté quelques modifications portant notamment sur les modalités d'inscription, intégrant la notion de repas supplémentaire et d'accueil à caractère exceptionnel etc ...

Les tarifs, applicables à compter du 15/08/2017, ont été fixés de la façon suivante :

- Tarif enfant permanent : 3,30 €
- Tarif enfant occasionnel : 4 €
- Tarif adulte : 5 €

Vote : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

3. RYTHMES SCOLAIRES

L'assemblée est informée d'un projet de décret qui autoriserait des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, et permettrait le retour à la semaine de 4 jours, sur proposition conjointe du conseil d'école et du conseil municipal.

Un conseil d'école a eu lieu ce même jour (22/06/2017) et s'est porté favorable au retour à la semaine de 4 jours.

Compte-tenu de ces éléments, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, a émis un avis favorable au retour de la semaine de 4 jours et donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier

4. CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 juin 2016;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

Considérant que la responsable de cuisine, employée sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe fait valoir ses droits à la retraite, et que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé de créer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} septembre 2017, un emploi permanent à temps complet de cuisinier(e) au grade de d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux à raison de 35 heures hebdomadaires.

5. ZA du Maupas – Parcelle SCI Les Iris

Après avoir pris connaissance du courrier de la SCI les IRIS, propriétaire d'une parcelle de terrain, cadastrée AP n° 549, zone d'activités des Maupas, proposant à la commune la rétrocession de ladite parcelle pour un euro symbolique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- A donné un avis favorable à l'acquisition de la parcelle AP 549 – zone d'activité des Maupas pour un euro symbolique
- A chargé Monsieur le Maire d'informer la SCI Les Iris de cette décision et lui a donné tous pouvoirs pour signer les pièces relatives à cette affaire

6. CHAUFFAGE EGLISE – FINANCEMENT

Suite la délibération en date du 11 Mai 2017 entérinant le devis de l'entreprise DELESTRE d'un montant de 19 482,08 € HT pour le remplacement du chauffage de l'église et sur confirmation de la participation financière de l'association Diocésaine de Blois à hauteur de 80 % du montant hors taxe de la dépense, le Conseil a entériné le plan de financement suivant :

- ✓ Dépense HT 19 482, 08 €
- ✓ Participation du Diocèse 15 585,66 €
- ✓ Participation Commune 3 896,42 €

et donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour percevoir la participation de l'association diocésaine de Blois et signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Votants : 15 dont 2 procurations

Pour : 14

Contre : 1

7. DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de modifier le budget principal de la façon suivante :

➤ Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	Dépenses		Recettes	
66111 - Intérêts d'emprunt	+ 1 700 €		1641 – capital d'emprunt	+ 4 300 €	021- virement de la SF	+ 12 115 €
6688 – Frais de dossier	+ 100 €		21318 – aménagement bât	+ 23 400 €	1328 – subventions d'Equipt	15 585 €
022 – Dépenses imprévues	✓ 13 915 €					
023 – Virement à la SI	+ 12 115 €					
Total	0	0		27 700 €		27 700 €

➤ Budget Eau

- 6688 – Frais de dossier + 500 €
- 022 – Dépenses imprévues - 500 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

10. Coopération scolaire- participation projet scolaire – remboursement de facture

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée les engagements pris auprès de l'équipe enseignante pour participer au financement du projet pédagogique « classe cirque » mené au cours de l'année scolaire ; il a proposé de verser à la coopérative scolaire, la somme prévue au budget primitif pour le transport lors des sorties scolaires (non utilisée), soit 1 440 €.

D'autre part, il est précisé que la coopérative scolaire a payé une facture qui comprenait l'achat de fournitures pour les TAP et qu'il conviendrait de rembourser la somme correspondante, soit 196,25 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- A donné son accord pour verser à la coopérative scolaire la somme de 1 636.25 € (1 440 € Participation cirque ; 196,25 € remboursement facture)
- A décidé de modifier le budget de la commune de la façon suivante :
 - 6247 « transports collectifs » - 1 440,00 €
 - 60632 « Petit équipement » - 196,25 €
 - 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations » + 1 636,25 €

Questions diverses

- ✓ Carole LE BRETON : qu'en est-il du projet d'installation du distributeur de billets ? :
 - Les services juridiques du Crédit Agricole sont sollicités pour préparer une convention
- ✓ Raymond BEY : Date de commencement des travaux de la bibliothèque ?
 - Le cabinet BOITTE a été relancé en début de semaine 25 : Tous les dossiers des entreprises retenues ne sont pas complets - délais jusqu'au 30 juin pour fournir les pièces manquantes.

Informations diverses

- **Lundi 26 Juin** : Inauguration des œuvres « sculpt en Sologne »
- **Vendredi 7 Juillet** : Pique-nique à la cantine – goûter des TAP
- **Travaux** :
 - déferrisation : Courant juillet : Essai du dispositif
Courant Août : Ajustement
Septembre : Démarrage
 - Centre de Secours : Septembre : Fin de travaux

Séance levée à 21H